

**Nom de la source**

Aujourd'hui en France (site web)

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Lundi 12 novembre 2018

Aujourd'hui en France (site web) • 921 mots

La dérive terroriste de quatre ex-amis de collège à Mulhouse devant les assises

Pascale Égré et Jérémie Pham-Lê

Des apprentis djihadistes jeunes, jugés (presque) comme des grands pour association de malfaiteurs terroriste criminelle. Lors de leur interpellation, en juin 2016, trois de ces quatre Mulhousiens originaires du même quartier ne sont que des lycéens de 17 ans. Le plus âgé, Ermah S., Albanais de nationalité, a 19 ans. C'est en s'intéressant à ce jeune homme, qui aurait proféré des menaces terroristes, que les policiers de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) tombent sur ce petit groupe. Ermah S. est en colère : l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) lui a retiré la protection subsidiaire dont il bénéficie depuis que sa famille a fui l'Albanie, pays sinistré où elle serait menacée par des clans. Il est par ailleurs assigné à résidence chez ses parents à Mulhouse (Haut-Rhin) depuis un projet de départ pour la Syrie. Le jeune radicalisé supporte mal ses pointages au commissariat. Mu par un « désir de se venger des autorités françaises », selon l'acte d'accusation, il cherche à convaincre des jeunes du quartier... Lui et trois anciens amis de collège comparaissent du 12 au 16 novembre à Paris devant la cour d'assises des mineurs spécialement composée : âgés aujourd'hui de 19 à 21 ans, ils sont jugés à huis clos par cinq magistrats professionnels, dont deux au moins sont juges pour enfants. Les trois

PHOTOPQR/L'ALSACE/Jean-François
FREY

Le commissariat de Mulhouse, une des cibles potentielles des quatre jeunes.

plus jeunes pourraient bénéficier du principe de « l'excuse de minorité », susceptible de diviser par deux la peine de 20 ans encourue. Les charges sont très lourdes : il leur est reproché d'avoir préparé des attentats - notamment l'attaque d'un commissariat de police - et d'avoir tenté de fabriquer du TATP, un explosif prisé des djihadistes. « J'avais la haine et je voulais m'en prendre à un flic n'importe lequel » Durant l'instruction, deux des mineurs, qui considéraient les autres comme « des grands frères », ont fait valoir « un effet de groupe » qui leur aurait « monté la tête », et exprimé des regrets. Le troisième, A.-B., influent sur le plan religieux bien que le plus jeune, a minimisé son rôle en désignant Ermah S. comme « un chef » dont il avait peur. Il n'a jamais admis avoir été à l'initiative du projet de fabrication d'explosif, conteste avoir récupéré un tutoriel sur Internet... Et parle d'un « trip » pour expliquer leurs essais ratés au parc des collines à Mulhouse avec un mélange composé d'acétone, d'eau oxygénée et de balles de ping-pong. Tous ont assuré qu'ils avaient renoncé à tout projet terroriste au moment de leur interpellation, s'étant éloignés de l'idéologie « pro-

© 2018 Aujourd'hui en France (site web). Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 janvier 2020 à BU-de-PARIS-XIII à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20181112-PJW-7940442



Daesh ». C'est à l'automne 2015, peu avant les attentats du 13 novembre, que le quatuor se serait constitué autour de l'envie commune de partir en Syrie rallier l'Etat islamique - auquel les trois lycéens ont symboliquement prêté allégeance. Interdit de sortie du territoire, Ermah S. suggère d'agir en France en attaquant le commissariat de Mulhouse. « J'avais la haine et je voulais m'en prendre à un flic n'importe lequel », « même municipaux (sic) », a-t-il reconnu devant les enquêteurs, se disant injustement traité par les fonctionnaires lorsqu'il venait pointer. Une attaque à l'arme blanche, pour « désarmer » les policiers par surprise, est évoquée. « On a abandonné l'idée d'attaquer un flic en dehors de ses heures de travail », a expliqué Ermah S., réfutant toutefois l'idée selon laquelle il a voulu imiter l'attentat de Magnanville. Les plus jeunes tentent d'acheter une arme à feu mais « les vendeurs » refusent en comprenant leur objectif terroriste. Ils parviennent à créer une « pâte » avec des ingrédients à explosifs mais celle-ci ne s'enflamme pas. Sur un groupe Telegram intitulé « EnRoutePourEldorado », les quatre complices partagent des vidéos de propagande et dialoguent en langage codé. Par « randonnées », les policiers soupçonnent ainsi des entraînements dans les montagnes. Le groupe procède aussi à des repérages autour du musée de l'automobile et discute d'autres cibles à attaquer : leur lycée, un centre commercial, une boîte gay, un cinéma... « Une équipe de bras cassés » Lors des interrogatoires, S., alors âgé de 17 ans, a admis qu'il était prêt à mourir en martyr « pour obtenir les récompenses promises par l'islam, de la part d'Allah. » Il explique cependant avoir pris conscience de la gravité de ce projet, son frère l'ayant mis en garde après avoir surpris

ses conversations sur Telegram. J., même âge, (seul à comparaître libre) assure qu'ils ne seraient jamais passés à l'acte et explique avoir eu peur d'être rejeté par les autres s'il avait montré son désaccord. Les casiers judiciaires de ces quatre garçons étaient vierges. « Nous attendons de la cour d'assises spéciale qu'elle fasse la part des choses entre les fantasmes de ces adolescents sous emprise et la réalité matérielle et juridique du dossier, réagissent Mes Moad Nefati et Vincent Lorenzi, conseils de l'un des accusés et secrétaires de la conférence, intervenants dans ce type de dossiers. Le projet d'attentat contre le commissariat était irréalisable, presque fantaisiste. » Analyse partagée par Me Clémence Cottineau, conseil d'un autre ancien lycéen : « Sans nier la gravité cette affaire, ces quatre jeunes donnaient davantage l'impression d'être une équipe de bras cassés. Il y a peu d'actes matériels. » L'avocat d'Ermah S., Me Bruno Vinay, n'a quant à lui pas souhaité s'exprimer. Un autre procès à huis clos se tient cette semaine devant la cour d'assises spéciale des mineurs : celui d'une filière de recrutement djihadiste impliquant quinze personnes, dont un mineur. Parmi eux, six frères et sœur d'une famille de la banlieue lyonnaise, dont deux, Reda et Farid Belkhaled, sont accusés d'avoir projeté un attentat sur le territoire.

Cet article est paru dans Aujourd'hui en France (site web)

<http://www.aujourd'hui-en-france.fr/faits-divers/la-derive-terroriste-de-quatre-ex-amis-de-college-a-mulhouse-devant-les-assises-12-11-2018-7940442.php>